

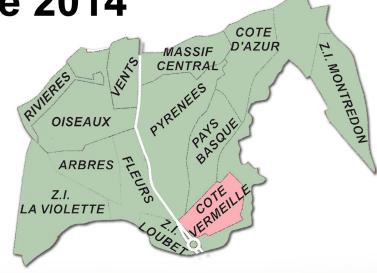
Marc Péré et le Conseil Municipal vous invitent à participer au

2^{EME} CONSEIL DE QUARTIER

Quartier : Côte Vermeille

Mercredi
24 septembre 2014
à 20h

Salle Laroussinie Espace St-Caprais



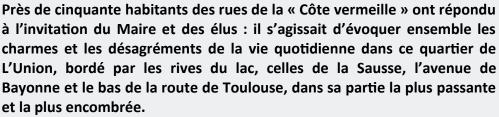
Compte rendu



Compte rendu Conseil de quartier Côte Vermeille 24 septembre 2014

Elus présents

- Marc Péré, Maire
- Jean marie Vitrac, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux
- Monique Guedès, adjointe en charge de l'emploi et de la vie économique
- Sylvie Pierot, adjointe en charge de la communication
- Nathalie Simon-Labric, conseillère déléguée à l'action sanitaire
- Katie Colder, conseillère déléguée à la petite enfance
- Brigitte Colomié, , conseillère déléguée au contrôle de gestion
- Denis Mollet, conseiller municipal
- Patrice Etave, conseiller délégué au logement et à l'intercommunalité



Fidèle à son engagement de créer les conditions d'une véritable démocratie participative, Marc Péré a écouté, et commencé à donner avec les élus présents des éléments de réponse aux nombreuses questions.

Environnement, cadre de vie

L'entretien des caminots ne doit pas être délaissé : des racines soulèvent le ciment par endroits, véritables pièges pour les promeneurs ; les haies ne sont plus taillées, les bancs manquent, ainsi que la lumière par endroits. Rue de Collioure, plusieurs lampadaires sont cassés et très détériorés. Sur l'espace vert qui jouxte la jardinerie, ce sont de véritables trous que doivent éviter les marcheurs ou les enfants à vélo. Les abords du lac sont souvent salis par des promeneurs indélicats, les poubelles sont pleines et rarement vidées.

Il faudrait aussi installer des jeux pour les tout petits, et des toilettes.

Réponses apportées

L'entretien des caminots goudronnés relève de Toulouse Métropole, et de la commune lorsqu'ils ne sont pas goudronnés. La précédente municipalité a fait peu d'entretien, escomptant la prise en charge par la Communauté urbaine.

Il faut repenser l'aménagement du lac de façon globale, et vous serez associés à cette réflexion.

Deux entreprises qui se partagent le marché de la taille des haies. Ce marché arrive à terme en 2014. Nous tâcherons d'obtenir de meilleures prestations et de veiller à un meilleur résultat.

L'installation de toilettes auto nettoyantes coûte environ 45 000 euros, avec 5000 euros de travaux d'installation.



Nuisances sonores

A toute heure du jour et de la nuit, une alarme se déclenche, en provenance manifestement de la zone industrielle près de la rocade.

Le mur anti bruit qui isole le quartier du carrefour de la route d'Albi n'est plus entretenu. Les habitants s'interrogent sur l'efficacité d'une construction en dur, en lieu et place du mur végétal actuel.

Outre les chiens dont les aboiements nuisent à la tranquillité, les habitants se plaignent du voisinage des hôtels de la zone, ainsi que de celui du lac qui attire pique niques festifs et barbecues de jour comme de nuit. Les panneaux d'interdictions sont peu visibles.

Réponses apportées

Abords du lac : il faut revoir la signalétique, et peut-être aménager un barbecue en dur afin d'éviter les feux sauvages.

La salle Laroussinie, dans laquelle se tient la réunion, n'était plus louée par la mairie en raison du bruit qui gêne les maisons proches, notamment le stationnement de voitures à proximité du tourniquet qui rejoint le lac. Avec celle de la Belle Hôtesse c'est la seule salle qui peut être mise à disposition des Unionais pour des occasions festives à moindre coût. Ce qui peut être envisagé c'est de fermer l'accès au tourniquet le soir quand la salle est louée pour éviter que des voitures ne stationnent et n'empruntent ce

Circulation

La cohabitation est souvent compliquée entre piétons et cyclistes : le long de la route du Toulouse, autour du lac, ou le long de l'avenue de Bayonne. Les trottoirs sont mal aménagés, et la piste cyclable mal entretenue.

Le carrefour de la route de Bessières et de l'avenue de Bayonne cumule plusieurs inconvénients :

- Un feu beaucoup trop court au vert pour traverser lorsqu'on vient de la route de Bessières
- Un marquage au sol peu cohérent lorsqu'on vient de la route de Bayonne rend dangereux le flot des véhicules tournant vers Toulouse le matin entre 7H 30 et 9H30. Une seule flèche en ligne droite suffirait.

Faut-il revoir le sens de circulation de la rue d'Argelès, qui comporte plusieurs virages serrés et sans visibilité ? Où en est le projet de passerelle vers Balma-Gramont ?

Réponses apportées

Tous les points évoqués ne dépendent pas de la mairie, toutefois nous feront remonter aux services compétents les inconvénients que cela engendre.

Le projet de passerelle est prévu dans l'épingle à cheveux du chemin de Gabardie. Des sondages sont faits afin de vérifier l'enrochement.

Pour le sens de circulation, une consultation des riverains sera nécessaire avant d'entamer une étude de faisabilité.



Tranquillité du quartier

Est-il possible de mettre en place le dispositif de sécurité « vigilance voisins » ?

Réponse apportée

Nicolas Coste, adjoint en charge de la sécurité, souhaite réunir une dizaine de personnes par quartier pour informer sur ce dispositif. Faites vous connaître si vous êtes intéressé.

La Mairie met également en place un Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance avec l'ensemble des partenaires Mairie, Gendarmerie, Préfecture (voir L'Unionais n°201 du mois de novembre)



Transports

Les arrêts de bus sont coincés entre route et pistes cyclables, les abribus sont construits trop près de la route.

Pas de ligne de bus pratique pour rejoindre le centre ville de L'Union, les services, les animations.

Réponses apportées

La commission citoyenne « transport et déplacements » réfléchira à cette problématique et fera des propositions. Son champ de compétences s'étend aussi aux pistes cyclables.

Notre quartier est en zone inondable, que risque-t-on?

Les risques sont-ils importants ? De nouveaux aménagements doivent-ils être faits en plus de la digue existante ?

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES d'INONDATION ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION DU 21 JUIN 2004.

Les éléments ci-dessous figurent sur le document graphique du PLU consultable en mairie

Dans le cadre de toute vente les documents transmis aux notaires indiquent si le bien est situé en zone inondable.

Le recalibrage de l'Hers est intervenu entre 1974 et 1986.

DESCRIPTION DES ZONES:

- ♦ **ZONE ROUGE** : risque d'inondation hors zone urbanisée, aléa fort.
- **ZONE JAUNE**: risque d'inondation hors zone urbanisée, aléa faible à moyen.
- **ZONE JAUNE HACHUREE** : zone de crue historique hors secteur urbanisé.
- **ZONE BLEUE**: risque d'inondation en zone urbanisée, aléa faible à moyen.
- **ZONE BLEUE HACHUREE** : zone de crue historique secteur urbanisée.

Dans les zones bleues et bleues hachurées, les constructions nouvelles, les extensions, les annexes, les piscines et les clôtures sont possibles sous réserve du respect de certaines prescriptions qui sont définies suivant les projets présentés.

Les élus restent à votre écoute et donneront à vos questions des réponses concertées et fiables. Pour tout signalement d'incident, ou pour un simple contact avec les services de la mairie, pensez aussi à utiliser l'application gratuite pour smartphone L'UNION CONNECT.